

INTERCLUBS JEUNES

REGLEMENT

SAISON 2011/2012

Le Championnat d'Ille et Vilaine par Equipes Jeunes est organisé par le Comité Départemental 35 Badminton.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et le club doit avoir acquitté les frais d'inscription de 12 euros par catégorie d'âge

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du Club et de l'équipe (qui doit être majeur) et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du CODEP

1 – 4 Chaque équipe sera composée de 4 joueurs minimum (2 joueuses et 2 joueurs).
L'effectif de l'équipe engagée dès l'inscription est acquis pour chaque journée et chaque phase de la saison.

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs des catégories « poussin benjamin, minime et cadets » titulaires d'une licence compétition ainsi que les catégories « poussin, benjamin et minime » ayant obtenu le surclassement réglementaire validé par le médecin de la Ligue de Bretagne de Badminton, les autorisant à participer dans la catégorie supérieure (formulaire de surclassement joints).

Les catégories d'âge saison 2010/2011 :

- cadets : Joueurs né(e)s en 1995 et 1996
- Minimes : Joueurs nés en 1997 – 1998
- Benjamins : Joueurs nés en 1999 – 2000
- Poussins : Joueurs nés en 2001 ou après

1 – 5 – 1 Surclassement : Lors de l'inscription de l'équipe, le joueur décidera de sa catégorie de jeu pour toute la saison (exemple : un joueur ne pourra pas participer en catégorie benjamin et à la fois en catégorie minime)

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué de divisions :

- la division D1 comprendra au plus 4 poules, avec 4 équipes au maximum, en fonction du nombre d'inscription.
- la division D2 comprendra au plus 4 poules, avec X équipes, en fonction du nombre d'inscription.

Si nécessaire, le comité se réserve le droit de créer une division D3.

2 – 2 La répartition des équipes dans les divisions se fera sur la base du CPPP au premier septembre de l'année en cours de simple des quatre meilleurs joueurs inscrits (2 joueurs et 2 joueuses) dans l'équipe.

2 – 3 pour pallier à un manque d'effectif, des fusions entre clubs au sein d'un même secteur pourront être autorisées par la Commission Jeunes du Codep 35 afin de constituer une équipe complète. Ces équipes « Multiclubs » ne pourront pas jouer en D1, ni se qualifier pour la phase finale régionale.

2 - 4 Un club pourra engager plusieurs équipes, elles seront réparties dans les divisions et les poules.

2 – 5 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule, en match aller/retour

3 – 2 Les journées peuvent être organisées sous forme de plateaux (rencontres croisées) après accord des capitaines.

Remarque : tenant compte du temps imparti pour le déroulement des rencontres, il faudra privilégier les samedis ou dimanches ou les débuts de soirées n'excédant pas une certaine heure pour les catégories les plus jeunes.

3 – 3 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « journée ».

3 – 4 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

3 – 4 – 1 Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates qu'il a proposées au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail

3 – 5 Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.

3 – 6 Une rencontre pourra sortir de la « journée » qu'avec l'accord de commission interclubs jeunes. La rencontre devra obligatoirement se jouer lors de la première semaine de la journée suivante.

3 – 6 – 1 aucun report ne sera autorisé lors de la dernière journée de championnat

3 – 7 Pour les divisions, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur cinq matchs dans les 5 disciplines, suivant la répartition :

- 1 match en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),

- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 1 match en double mixte – (DM).

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 4 L'ordre des matchs est déterminé par les 2 capitaines ou les responsables de l'équipe sur la journée.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même « journée » de championnat jouer dans 2 équipes différentes,

4 – 5 – 2 ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs.

4 – 5 – 3 ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule.

4 – 5 – 3 pourra en cas d'absence, compléter une équipe du club dans une division supérieure et sur une seule journée dans la saison.

4 – 6 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « *ABANDON* » sous le score.

4 – 7 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

4 – 8 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 20 h (on veillera à commencer le plus tôt possible pour les équipes poussins).

4 – 9 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges)

En cas de litiges, la rencontre se jouera avec des volants officiels MAVIS 300 Blanc

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 A l'issue de chaque rencontre, le capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 3 jours pour expédier par courrier ou par mail, la feuille de match clairement et complètement remplie au Codep 35 Badminton

Email : codep35badminton@wanadoo.fr

5 – 2 Transmission des résultats uniquement par email - la date d'envoi du mail fait foi.

Le comité accusera réception par mail de la feuille de match – en cas de non réception de cet accusé, charge au capitaine de contacter le responsable s'il a bien reçu ou non cette feuille de match.

5 – 3 La feuille de match peut être transférée sur un fichier excel afin d'être envoyée au comité. Cette feuille de match sous format excel sera envoyée en début de saison à chaque capitaine

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité alors du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité alors de la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité alors de la différence de points gagnés et perdus,

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque **3** points, l'équipe perdante marque **1** point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points.

6 – 3 Le classement ne sera définitivement validé qu'une fois la totalité des rencontres effectuées dans les délais impartis.

Article 7 : Phase finale : PLAY OFF

7 – 1 la phase finale se déroulera sous forme de Play-off sur une journée, entre les quatre vainqueurs de poules de la division D1, de chaque catégorie (poussins, benjamins, minimes), soit 4 équipes par catégorie.

Ces rencontres de Play off se dérouleront sous forme de tournoi, avec un tirage au sort intégral le jour de la compétition, pour les matchs des ½ finales, puis finales (vainqueurs et match pour la 3eme place)

7 – 2 les lieux des barrages entre 2 équipes seront définis par les responsables de la commission interclubs jeunes.

7 – 3 L'équipe vainqueur de cette phase finale Départementale de division 1, dans chaque catégorie, sera l'équipe Championne d'Ille et Vilaine par Equipe Jeunes.

Cette équipe vainqueur du Play off, sera sélectionnée pour représenter le comité 35, sur la phase finale régionale (si une équipe renonce à sa sélection, sa place est prise par l'équipe finaliste, ...) le 13 mai 2012.

7 – 4 De la même manière, un Play off sera organisé entre les vainqueurs de poules de D2 afin de déterminer le champion de D2. Le Play off sera organisé par l'un des vainqueurs de poules et le champion de D2 sera récompensé par le codep.

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'un joueur

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses, sinon chaque match non joué sera pénalisé d'un point.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée

Lors du forfait d'une équipe sur une journée, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur de la rencontre.

8 – 3 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est le match de double qui ne sera pas joué.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure

Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

8 – 6 La commission interclubs jeunes, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

8 – 6-1 La commission interclubs jeunes a le pouvoir de disqualifier une ou plusieurs équipes dans le cas où rien n'aura été mis en place pour terminer le championnat dans les délais impartis.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la commission interclubs jeunes.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission interclubs jeunes d'Ille et Vilaine au membres Conseil d'administration du Comité Départemental qui l'a avalisé le 19 septembre 2010.

Article 10 : Calendrier

Inscriptions des équipes transmises au CODEP avant le 7 octobre 2011

Début du championnat à partir du 15 octobre 2011

Fin du championnat le 31 mars 2012

Fin des Play Off le 30 avril 2012

Finale régionale interclubs jeunes : le 13 mai 2012

Article 11 : CONTACTS CODEP

Mélina Pavy 02 99 54 67 60 / codep35badminton@wanadoo.fr

Laure Brouard 02 99 23 68 98 / brouard.laure@wanadoo.fr

Joke Gicquel 06 12 92 28 64 / jogh@wanadoo.fr

Jean-Luc Le Turdu 02 99 13 12 46 / leturdujeanluc@aol.com